7. TABLEAU DES ASSURANCES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES LICENCES

Licences Club Individuelles	Définition	Garanties	Activités assurées
(IS	Individuelle sans assurance ass	Aucune assurance n'est liée à cette Surânce: non proposée par Féderation	le club Rando∘Sel et Vermo
IR, IR FFH, IR FFSA	Individuelle Responsabilité Civile	Cette licence couvre la Responsabilité Civile du titulaire de la licence)	Activités de randonnées pédestres de loisirs et pleine nature
IRA	Individuelle Responsabilité Civile Accidents Corporels	Cette licence couvre la Responsabilité Civile du titulaire de la licence et les accidents corporels qu'il subit	Activités physiques et de loisirs de pleine nature
IMPN	Individuelle Responsabilité Civile as Accidents Corporels	Cette licence couvre la Responsabilité SUFANCE NON PROPOSÉE PA accidents corporels qu'il subit	r le club Rando Sel et Vermo
JEUNE	Individuelle Responsabilité as Civile Accidents Corporels	Cette licence couvre la Responsabilité SSUFANCE NON PFOPOSÉE Pa accidents corporels qu'il subit	ar le club Rando Sel et Verm
OMPETITION	Individuelle Responsabilité as Civile Accidents Corporels	Cette licence couvre la Responsabilité SUFARGE iNOR OF OPOSÉE PA accidents corporels qu'il subit	r le club Rando Selet Vermo
Licences Club Familiales	Définition	Garanties	Activités assurées
Club		Aucune assurance n'est liée à cette	
Club Familiales		Aucune assurance n'est liée à cette	Activités assurées r le club Rando Sel et Vermo Activités de randonnées pédestres de loisirs et pleine nature
Club Familiales FS	Familiale sans assurance as Familiale	Aucune assurance n'est liée à cette SURANCE NOMP PROPOSÉE PA simple appartenance à la Fédération Cette licence couvre la Responsabilité Civile du titulaire de la licence ainsi que	r le club Ràndo Sel et Vermo
Club Familiales FS FR	Familiale sans assurance as Familiale Responsabilité Civile Familiale Responsabilité Civile Accidents Corporels Familiale	Aucune assurance n'est liée à cette SURANCE NOMPROPOSÉE PA simple appartenance à la Fédération Cette licence couvre la Responsabilité Civile du titulaire de la licence ainsi que celle de sa famille Cette licence couvre la Responsabilité Civile du titulaire de la licence et des membres de sa famille et les Accidents Corporels qu'ils subissent Cette licence couvre la Responsabilité	r le club Rândo Sel et Verme Activités de randonnées pédestres de loisirs et pleine nature Activités de randonnées pédestres de

GUIDE CLUBS 2023-2024 51

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES GARANTIES

	X	/	Licences	X	×
	IS/FS	IR /IR FFH/IR FFSA/FR	IRA/FRA/Jeune /Compétition Pass découverte	IMPN / FMPN	Licence Comités
Responsabilité Civile	×	✓	\checkmark	✓	✓
Frais de recherche et Secours	×	×	✓	✓	✓
Défense pénale et recours	×	✓	✓	✓	✓
Accidents Corporels	×	×	✓	\checkmark	√
Dommages Matériels	×	×	✓	✓	✓
Assistance en cas d'accident ou maladie*	×	×	✓	✓	✓
Complément Multiloisirs de pleine nature (voir liste des activités complémentaires couvertes p. 33)	×	×	×	✓	×
Garanties complémentaires du licencié (voir p. 76 du guide)	×	×	Option	Option	Option

^{*} Possibilité de souscrire à une extension de garantie pour l'étranger (cf. page 76)

X: pas garanti ✓: Assuré

DÉTAIL ET MONTANT DES GARANTIES

Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs :

- · 20 000 000 € : Tous dommages corporels matériels et immatériels confondus ;
- · 5 000 000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs résultant d'accident et d'incendie ou dégât des eaux hors des locaux permanents ;
- · 3 500 000 € pour les recours de la Sécurité Sociale suite à un accident du travail résultant d'une faute inexcusable de l'employeur;
- · Dommages aux biens confiés : 50 000 € (franchise 50 €)

Garanties	Montant de	Montant des		
Garanties	ASSURES A	ASSURES B	franchises	
INE	DIVIDUELLE ACCIDENT			
Décès	5.000€	30.000€		
Invalidité permanente jusqu'à 65% Au-delà de 65% versement intégral de	20.000 € 30.000 €	60 000 €		
Frais médicaux sous déduction des prestations éventuelles d'un régime	150 % du tarif de de la sécu			
Prothèse dentaire, par dent (4 maxi) Lunettes, par monture, par verre ou lentille Autre prothèse	200 € / 100 € / 150 € / 200 €	400 € / 300 € / 300€ / 1.000 €	Néant	
Frais de recherche et secours	7.500 €			
Frais médicaux prescrits et non pris en charge par la sécurité sociale : - frais de transports : - autres frais :	1.50 1.50			
Frais de rapatriement	2.50			
DC	DMMAGES MATERIELS			
Assurance des dommages matériels suite à un accident corporel garanti	600 (dont 200€ pour les lunettes non correctrices)	×	30 (*)	
Assurance des dommages matériels subis par le véhicule (balisage, formation)	600	×	30	

Défense pénale et recours contre un tiers

· 50 000 € (franchise d'intérêts en cause Néant).

Assistance en cas d'accident ou de maladie, sous réserve que :

- · La maladie ou l'accident survient en France métropolitaine ou à l'étranger, entraîne une hospitalisation y compris en ambulatoire
- · Le séjour du licencié soit inférieur à un mois à l'étranger et 90 jours consécutifs en France.
 - Rapatriement et transport sanitaire (frais réels)
 - Frais d'hébergement d'une personne restée au chevet du bénéficiaire :
 - 150 € par nuit, dans la limite de 3 000 €
 - Présence d'un proche au chevet du bénéficiaire (transport aller/retour) (frais réels)
 - Rapatriement du corps (frais réels)
 - Remboursement complémentaire des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : 200 000 € (1))
 - Avance de caution pénale à l'étranger : 20 000 €
 - Retour anticipé du bénéficiaire : titre de transport

(1) Porté à 75 000€ pour les USA, Canada, Japon.

TABLEAU DE GARANTIES DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

ACTIVITÉS GARANTIES	Balisage individuel (sous contrôle du Comité) Le baliseur est accrédité ou en formation	Collecteur individuel (sous contrôle du Co- mité) Le collecteur est accrédité	Balisage associatif (sous contrôle du Comité) Par les associa- tions (prise de cartes «baliseur») Par le Comité (opérations ponctuelles)	Opérations Collectives Par le Comité	Stage Formateurs, dirigeants organisateurs et hôtes, stagiaires
Responsabilité Civile ⁽¹⁾ / recours et défense Pour le baliseur et le collecteur accrédité (officiel) la garantie est étendue au conjoint(e) ou concubin (e) et enfants mineurs lorsqu'ils randonnent ensemble.	Baliseur: OUI Comité: OUI	Collecteur: OUI Comité: OUI	OUI pour le club et ses membres	OUI	OUI
Accidents corporels	OUI ⁽¹⁾	OUI®	OUI	OUI	OUI
Assistance Rapatriement	OUI	OUI	NON sauf licence y ouvrant droit	NON sauf licence y ouvrant droit	OUI
Dommages matériels Vestimentaires	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

(1) y compris activités randonnée pédestre, cyclo/VTT hors club

GUIDE CLUBS 2023-2024 53